

A man with dark hair and a beard is smiling while working on a laptop. He is wearing a dark blue t-shirt. The background is a bright, modern office with large windows and a white lamp hanging from the ceiling. A semi-transparent white box is overlaid on the image, containing the text 'PROGRAMME DE PARRAINAGE' and the 'PATRIMEA' logo.

PROGRAMME DE PARRAINAGE

PATRIMEA

VOUS NOUS RECOMMANDEZ, ON VOUS RÉCOMPENSE !

Parrainez vos proches jusqu'au 31/12/2022

80€ pour vous

à chaque filleul devenant client*

50€ pour
votre filleul

*accessible à toute personne majeure, pour un investissement minimum de 5.000€ et non cumulable avec les offres promotionnelles en cours

Ces sommes sont versées sous la forme de (au choix) :



OU



OU



OU



eChèque Amazon

eCarte EthiKdo

[en savoir +](#)

Un don
à une association**

2 bouteilles de vin
biologique M. Chapoutier

**à choisir parmi la liste des associations partenaires de Patriméa. Le don étant effectué par Patriméa, aucun imprimé fiscal unique ne sera délivré au souscripteur.

COMMENT PARRAINER UN PROCHE ?

1

Remplir le formulaire en cliquant ici

Nous avons besoin de vos coordonnées ainsi que celles de votre filleul.



2

Attendre la validation de souscription

Au moment de sa souscription, d'un montant minimum de 5.000€, il devra préciser l'identité de son parrain (vous) afin de valider l'offre de parrainage.



3

Recevoir son cadeau

Après validation du contrat par l'assureur et le délai de rétractation de 30 jours passé, vous et votre filleul recevrez votre cadeau.



CONDITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1

Le présent programme de parrainage tel que modifié entre en vigueur à compter du 07/09/2022 et annule et remplace tout programme ayant le même objet. L'adhésion au programme de parrainage s'effectue sur proposition de Patrimea après acceptation des Conditions Générales du programme de parrainage.

ARTICLE 2

Le programme de parrainage est réservé aux personnes ayant déjà souscrit aux solutions d'investissement proposées par Patrimea. Les dirigeants, salariés et mandataires des sociétés partenaires de Patrimea, ou de celles qui leur sont liées, ne peuvent pas bénéficier du programme de parrainage.

ARTICLE 3

Afin de recommander les solutions d'investissement proposées par Patrimea, le parrain remplit un formulaire en ligne précisant son identité (nom, prénom et adresse mail) ainsi que les coordonnées de la personne qu'il souhaite parrainer (nom, prénom, adresse mail et numéro de téléphone). Chacun recevra un email d'information. La présentation des solutions d'investissement ne sera que générale et ne saurait en aucun cas porter sur une solution en particulier et constituer une recommandation d'investissement personnalisée.

ARTICLE 4

Les demandes de parrainage en masse sont prohibées en particulier celles qui seraient effectuées en utilisant une quelconque base de données ou tout logiciel d'intrusion dans les bases de données. Le parrain s'engage à n'adresser une demande de parrainage qu'aux personnes qu'il connaît personnellement et avec lesquelles il entretient des contacts réguliers. En tout état de cause, un parrain ne pourra réaliser plus de 20 parrainages par année civile.

ARTICLE 5

Le programme de parrainage ne peut être cumulé avec d'autres offres promotionnelles proposées par Patrimea ou ses partenaires.

ARTICLE 6

Lorsqu'il souscrit une solution d'investissement proposée par Patrimea, après étude de sa situation par un conseiller en investissement financier, le filleul indique les coordonnées de son parrain. Dans un souci de déontologie et de respect du secret professionnel, le parrain ne sera pas tenu informé des caractéristiques de la souscription du filleul (le montant, les modalités de souscription...) ni de son profil patrimonial ou de sa fiscalité. Cette offre est soumise au respect, par le parrain, des conditions décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 7

Pour toute première souscription du filleul, d'un montant minimum de 5.000€, à une solution d'investissement proposée par Patrimea (à l'exception du GE MyMoneyBank), le parrain bénéficiera de 80€ et le filleul de 50€ à choisir parmi : un eChèque cadeau Amazon, une eCarte cadeau EthikDo, 2 bouteilles de vin biologique de la Maison Chapoutier ou un don à une association partenaire (Planète Urgence, Amnesty International, Apprentis d'Auteuil, ATD Quart Monde, CCFD - Terre Solidaire, Enfance et Partage, Secours Populaire, ARSEP Fondation, France Alzheimer ou Laurette Fugain). Ce gain de parrainage sera confirmé à condition que le filleul ne soit pas client de Patrimea avant de réaliser la souscription pour laquelle il a fourni l'email de parrainage, et sous réserve que la souscription du filleul soit d'un montant minimum de 5.000€ et qu'elle soit validée par Patrimea. Dans le cas où le filleul souscrirait simultanément à plusieurs produits proposés par Patrimea, l'offre de parrainage ne sera comptabilisée qu'une seule fois. Le cas échéant, la validation du parrainage ne s'effectuera qu'une fois le délai de renonciation à la souscription du filleul achevé (30 jours à compter de la date d'effet d'un contrat d'assurance vie ou d'épargne retraite, ou de capitalisation).

ARTICLE 8

Une fois sélectionné par le parrain et le filleul, le cadeau n'est ni échangeable ni remboursable. Le service après-vente des cadeaux n'est pas assuré par Patrimea. Patrimea prend en charge les frais de transport des cadeaux. Toutefois Patrimea n'est pas responsable des avaries ou pertes que pourraient subir les cadeaux durant leur transport.

ARTICLE 9

Toute promesse de revente sur internet, ou par quelque moyen que ce soit, des cadeaux reçus en échange du programme de parrainage, en contrepartie de l'utilisation par un tiers d'un système de parrainage est strictement interdite.

ARTICLE 10

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés 78/17 du 6 janvier 1978 et du règlement 2016-679 (UE) sur la protection des données personnelles, le parrain et le filleul disposent notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations qui auront été transmises. Les informations et données personnelles recueillies sur le formulaire sont nécessaires au traitement de l'opération de parrainage et peuvent également être utilisées pour adresser des sollicitations, invitations ou autres informations sur les produits distribués, conseillés et/ou gérés par Patrimea au filleul après son accord express. La politique de Patrimea en matière de traitement et de protection des données personnelles [figure sur son site](#).

ARTICLE 11

Patrimea se réserve le droit d'exclure du programme de parrainage tout parrain qui ne respecterait pas les Conditions Générales du programme.

ARTICLE 12

Patrimea se réserve le droit de modifier les termes du programme de parrainage (y compris ses conditions particulières) ou de mettre fin au présent programme de parrainage à tout moment. Les parrains et filleuls potentiels seront réputés avoir été avertis de ces modifications ou de la fin du programme par la mise à jour de l'offre de parrainage.